



## Divorce non-paiement soulte après délai de 4 ans

Par hmhthai, le 17/12/2014 à 08:42

Bonjour à toutes et tous.

Je suis divorcé par consentement mutuel.

Notre principal bien, une maison en Bretagne estimée à 195.000,00 EUR a été partagée.

Par convention du 02 juillet 2010 homologuée par le Tribunal de Grande Instance, mon ex-femme devait me régler la moitié de ce montant en trois échéances. En dernier, 42.500,00 EUR doivent m'être payé au plus tard le 31 décembre 2014 sans porter intérêts. La vente de la maison devait couvrir cette soulte ainsi que l'achat d'un appartement pour mon ex. Les 2 premières échéances ont été acquittées dans les délais or, à 15 jours de la dernière échéance elle :

1. Me demande de lui accorder un délai supplémentaire d'une année car elle n'a pas vendu la maison et pour cause
2. M'informe qu'elle a mis la maison en vente il y a seulement trois jours suite à un courrier de la notaire qui lui demandait des nouvelles

Que faire et avec qui et comment procéder pour rapidement récupérer ce montant ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Henri-Michel